

ÉLECTIONS CANADA

Le rayonnement local lors de la 41^e élection générale
Rapport synthèse

Version définitive
14 novembre 2011

Table des matières

Objectif du présent rapport	3
Sources d'information	3
Sommaire des recommandations.....	4
Le travail entre les élections	4
La fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d'Élections Canada	4
Le recrutement et la formation	4
Le rayonnement local favorisant l'accès au processus électoral.....	5
Les outils de rayonnement	5
Le Programme des aînés et des jeunes autochtones	5
Introduction	6
Le Programme des ARC à la 41 ^e élection générale.....	8
Observations et recommandations	9
Le travail entre les élections	9
La fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d'Élections Canada	11
Le recrutement et la formation	12
Le rayonnement local favorisant l'accès au processus électoral.....	13
Les outils de rayonnement	14
Programme des aînés et des jeunes autochtones.....	15
Conclusion.....	17

Objectif du présent rapport

Un certain nombre d'évaluations réalisées pendant la 41^e élection générale portaient en tout ou en partie sur le rayonnement local et sur le Programme des agents de relations communautaires. Le présent rapport résume les grandes constatations qui en sont issues. Il propose également au Comité de coordination du rayonnement d'Élections Canada des recommandations visant à améliorer le rayonnement local auprès des groupes cibles entre les élections, la fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d'Élections Canada, le recrutement et la formation, le rayonnement local favorisant l'accès au processus électoral, les outils de rayonnement ainsi que le Programme des aînés et des jeunes autochtones.

Sources d'information

L'information contenue dans ce rapport provient des documents suivants portant sur la 41^e élection générale :

- **Enquête sur l'évaluation de la 41^e élection générale – Rapport final d'évaluation (Enquête sur l'évaluation de la 41^e élection générale)** : résultats du sondage auprès des directeurs du scrutin pendant la 41^e élection générale.
- **Enquête sur l'évaluation du PAJA** : résultats du sondage auprès des travailleurs du programme pendant l'élection.
- **Observations du Programme des agents de relations communautaires : Rapport sommaire (Rapport sommaire des ARC)** : observations et recommandations issues des visites effectuées auprès des ARC en région pendant la 41^e élection générale.
- **Sondage effectué auprès des agents de relations communautaires (Sondage auprès des ARC)** : analyse des 303 questionnaires remplis par les ARC.
- **Sommaire du Rapport de progression du rayonnement** : sommaire des réponses des directeurs du scrutin au questionnaire hebdomadaire sur les activités des ARC.
- **Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin** : rétroaction des directeurs du scrutin à la suite de la 41^e élection générale.
- **Sommaire des activités de rayonnement lors de la 41^e élection générale** : commentaires des ARC sur l'efficacité des activités de rayonnement.
- **41^e élection générale – Sondage auprès des administrateurs sur l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse (Sondage auprès des administrateurs)** : résultats d'un sondage de juin 2011 auprès des administrateurs de résidences pour personnes âgées, d'établissements de soins de longue durée, de bureaux de conseil de bande de Premières Nations et de résidences étudiantes.

Sommaire des recommandations

Le travail entre les élections

- Mener les activités de rayonnement suivantes de façon continue avant et entre les élections :
 - Accomplir davantage de tâches immédiatement avant l'élection afin qu'au déclenchement de l'élection, le personnel en région soit prêt à exécuter des activités de rayonnement en appui à l'inscription, au vote et à la diffusion d'information électorale. Il faudrait notamment : déterminer quel travail a été fait à l'élection précédente; renouer avec les personnes-ressources ou établir de nouvelles relations (particulièrement important dans le cas des communautés autochtones); établir des plans d'action avec les administrateurs et les consulter pour trouver des façons de contrer les obstacles possibles à l'inscription et au vote. Ce processus serait grandement facilité par l'ajout de tâches avant et après l'élection (p. ex. faire le suivi des activités réalisées et de leurs résultats, noter les pratiques exemplaires et tenir les dossiers à jour).
 - Mener des activités de rayonnement local en appui à l'éducation civique, par exemple une campagne éclair annuelle d'éducation civique auprès des écoles, des enseignants, ainsi que des commissions et associations scolaires. Déterminer qui est le plus apte à effectuer ce travail : le directeur du scrutin, l'agent de liaison en région ou quelqu'un d'autre.

La fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d'Élections Canada

- Faire l'examen des activités de rayonnement en région et voir qui serait le mieux placé pour les mener (ARC, agent de révision ciblée, coordonnateur des bulletins spéciaux).
- Revoir le rôle et les fonctions de l'ARC et s'assurer que les ARC les comprennent.
- Confier à une seule personne-ressource au bureau local d'Élections Canada la responsabilité de coordonner le travail avec les travailleurs électoraux appropriés (p. ex. superviseur de la révision, coordonnateur des bulletins spéciaux) et de faire la liaison avec les intervenants externes et les administrateurs d'établissements de soins de longue durée et d'institutions postsecondaires.
- Examiner les possibilités de coordonner le rayonnement entre les circonscriptions et les régions.

Le recrutement et la formation

- Élections Canada à Ottawa devrait offrir aux directeurs du scrutin un soutien continu en matière de recrutement et de formation des ARC. Cela comprendrait :
 - des lignes directrices et des recommandations sur le recrutement;
 - de la formation sur le recrutement pour les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin;

- un examen des possibilités de rendre le poste plus attrayant (échelle salariale améliorée, heures additionnelles entre les élections);
- l’élaboration d’un programme uniformisé d’orientation en rayonnement pour les directeurs du scrutin, les ARC et tout employé en région participant aux activités de rayonnement;
- la création possible d’un programme officiel de recrutement d’étudiants du postsecondaire qui offrirait du travail toute l’année, selon un cycle de quatre ans.

Le rayonnement local favorisant l’accès au processus électoral

- Les ARC devraient continuer de travailler avec les administrateurs d’établissements de soins de longue durée et de résidences pour personnes âgées, d’établissements postsecondaires et de conseils de bande, et de collaborer étroitement avec tous les groupes cibles pour faciliter l’accès au processus électoral et informer les électeurs sur le processus.
- Il faudrait tirer parti des activités de rayonnement « en personne » pour expliquer comment, quand et où voter lorsque des changements sont introduits dans le processus.
- Le régime d’identification de l’électeur devrait être simplifié.

Les outils de rayonnement

- Il faudrait améliorer les outils promotionnels en recourant au langage clair et simple dans tous les documents, en adaptant le contenu aux groupes cibles et en traduisant plus de documents en diverses langues.
- Pour s’acquitter efficacement de leurs fonctions, les employés en région chargés du rayonnement devraient disposer des outils nécessaires, comme un ordinateur et des appareils de communication.
- Élections Canada devrait élaborer une politique d’utilisation des médias sociaux ainsi qu’une trousse d’outils Web qui guiderait le personnel en région dans l’utilisation adéquate et efficace de ces nouveaux moyens de communication.

Le Programme des aînés et des jeunes autochtones

- Même s’il y a eu moins de participants au Programme des aînés et des jeunes autochtones (PAJA) à la 41^e élection générale qu’à la précédente, la majorité des aînés, des jeunes et des ARC interrogés affirment que le programme demeure utile aux électeurs et reçoit un bon accueil dans la communauté. Ce programme devrait être maintenu et revu à la lumière des recherches qui se poursuivent sur les obstacles au vote que rencontrent les électeurs autochtones.

Introduction

Élections Canada a lancé le Programme des agents de relations communautaires (ARC) en 2000. Le programme est un élément clé des activités de rayonnement d'Élections Canada dans l'ensemble des 308 circonscriptions. Il vise à faciliter l'accès au vote à des groupes cibles en éliminant les obstacles à l'inscription et au vote et en informant les électeurs. Les ARC travaillent auprès de cinq groupes cibles :

- les jeunes;
- les électeurs autochtones;
- les personnes âgées dans les résidences et les établissements de soins de longue durée;
- les membres des communautés ethnoculturelles;
- les électeurs sans abri.

Les recherches montrent que ces groupes ont généralement plus de difficulté à voter et que certains d'entre eux votent moins aux élections fédérales que la population générale.

L'ARC travaille auprès d'un groupe particulier de sa circonscription. Il communique avec les membres de ce groupe cible pour :

- les informer de la tenue de l'élection;
- leur dire comment, quand et où s'inscrire et voter;
- leur expliquer l'importance de s'inscrire et de voter;
- leur rendre le vote aussi accessible que possible.

L'ARC tient des kiosques d'information, fait des présentations, anime des discussions et distribue de la documentation. Plus précisément, il :

- repère les personnes-ressources et les intervenants importants de son groupe cible et établit avec eux une relation professionnelle;
- communique avec les organismes qui œuvrent au sein de la communauté cible (par ex. centres d'amitié autochtones, associations étudiantes, haltes-accueil pour jeunes, clubs sociaux ethnoculturels, services du logement, agences de services sociaux);
- encourage les membres de son groupe cible à discuter de l'élection au moyen d'activités comme des tables rondes, des exposés par des dirigeants d'organismes jeunesse ou des enseignants, la distribution d'information par les administrateurs de refuges pour sans-abri et des annonces lors de manifestations publiques;
- fait des exposés, tient des séances d'information, anime des tables rondes et distribue du matériel de communication;
- établit des kiosques d'information dans des lieux publics fréquentés par les membres du groupe cible (centres d'amitié, centres communautaires, centres commerciaux, écoles secondaires, centres universitaires ou collégiaux, activités communautaires);

- transmet les questions ou demandes des médias aux personnes-ressources appropriées à Élections Canada;
- surveille les médias qui s'adressent à la communauté visée;
- explique les options d'inscription et de vote aux membres du groupe cible.

L'ARC vise à engager tous les membres du groupe cible dans le processus électoral. Il travaille avec le personnel électoral, les personnes-ressources de la communauté ainsi que divers organismes. Il doit comprendre l'histoire, la culture et les besoins de la population qu'il sert et connaître les intervenants importants liés au groupe cible.

Mais surtout, à titre de représentant d'Élections Canada, l'ARC doit rester politiquement neutre (impartial) et respecter la volonté des groupes cibles dans sa circonscription.

Le Programme des ARC à la 41^e élection générale

Pour la 41^e élection générale, Élections Canada a embauché 863 agents de relations communautaires, par rapport à 529 pour la 40^e élection générale.

Pour la première fois à une élection générale, Élections Canada a embauché 300 ARC pour aider les administrateurs et les électeurs des résidences pour personnes âgées et des établissements de soins de longue durée à comprendre les modalités de l'inscription et du vote, en particulier l'acceptation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'identité et d'adresse.

Dans les communautés autochtones, 303 personnes ont été embauchées pour le Programme des aînés et des jeunes autochtones (PAJA), contre 349 à la 40^e élection générale. Le jour du scrutin, ces personnes ont aidé les électeurs en leur expliquant le processus de vote, en répondant à des questions générales et en fournissant des services d'interprétation.

Les deux tableaux suivants indiquent le nombre d'ARC et de travailleurs du PAJA embauchés pour les 40^e et 41^e élections générales.

Nombre d'agents de relations communautaires embauchés, par groupe cible		
	40^e élection générale	41^e élection générale
Jeunes	200	230
Communautés ethnoculturelles	143	129
Autochtones	154	164
Sans-abri	32	40
Personnes âgées	0	300
Total	529	863

Nombre de travailleurs embauchés pour le Programme des aînés et des jeunes autochtones		
	40^e élection générale	41^e élection générale
Aînés	168	163
Jeunes	181	140
Total	349	303

Observations et recommandations

Cette section présente une synthèse des constatations principales et des recommandations qui s’y rapportent, regroupées en six catégories :

- le travail entre les élections;
- la fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d’Élections Canada;
- le recrutement et la formation;
- le rayonnement local favorisant l’accès au processus électoral;
- les outils de rayonnement;
- le Programme des aînés et des jeunes autochtones.

Le travail entre les élections

Une observation qui revient souvent est que le travail de rayonnement est plus difficile s’il se concentre en période électorale, de la délivrance du bref au jour de l’élection.

Selon les ARC, il faut beaucoup de temps pour solliciter les intervenants, les amener à obtenir l’approbation de leur organisation et entretenir des relations significatives. La période électorale de cinq semaines est trop courte pour obtenir de bons résultats à cet égard (Rapport sommaire des ARC, p. 18).

Dans le cas des étudiants de niveau postsecondaire, la période électorale a coïncidé avec les examens, les travaux de fin de session ou le départ du campus. Ce n’était donc pas une période propice aux activités de rayonnement (Rapport sommaire des ARC, p. 21).

Les directeurs du scrutin affirment que pour assurer l’efficacité du rayonnement communautaire pendant une élection, de nombreuses activités doivent être accomplies avant le déclenchement de l’élection : préapprouver les voyages, recruter, orienter et former des ARC, établir des liens avec les administrateurs de résidences pour personnes âgées et d’établissements de soins de longue durée, travailler auprès des écoles, effectuer de la planification et des exercices avant le scrutin, et faire du rayonnement auprès des communautés (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 2 et 6).

Certains ARC croient aussi qu’il faudrait prévoir des activités en dehors de la période électorale. Certains parlent de programmes d’éducation électorale étalés sur toute l’année. D’autres réclament plus de temps pour établir des relations et faire connaître le Programme des ARC (Sondage auprès des ARC, diapo 18).

Les directeurs du scrutin affirment que la communication avec les administrateurs des réserves doit s’établir avant l’élection pour permettre de bâtir des relations de collaboration, élaborer des approches de rayonnement pour des groupes autochtones particuliers et obtenir l’accès aux réserves. Les directeurs du scrutin de certaines circonscriptions comptant plus de 20 réserves affirment que 36 jours ne suffisent pas aux activités de rayonnement (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 11).

Des directeurs du scrutin souhaiteraient que le rayonnement en milieu scolaire soit rendu permanent, par exemple par l'insertion dans le programme scolaire d'information sur le processus électoral (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 12).

Des remarques similaires ont été formulées par des représentants de résidences pour personnes âgées, d'établissements de soins de longue durée, de bureaux de conseil de bande et de résidences étudiantes. Selon eux, le fait d'entrer en contact plus tôt ou de donner un préavis faciliterait la planification (Sondage auprès des administrateurs, p. 20).

Un rayonnement limité aux 36 jours de la période électorale pose deux grands problèmes :

- il n'y a pas assez de temps pour apprendre et pour exécuter les tâches requises, ni pour établir des relations avec les intervenants;
- il y a un manque de continuité et une perte de mémoire institutionnelle. Les personnes-ressources de la dernière élection peuvent ne plus être disponibles. Les relations déjà établies ne tiennent peut-être plus. Les dossiers ne contiennent peut-être plus l'information sur les personnes utiles et sur les stratégies efficaces à l'élection précédente.

Les activités de rayonnement sont censées être fondées sur un plan d'action. Trois quarts des ARC ont trouvé le plan d'action utile (Sondage auprès des ARC, diapo 28). La majorité des ARC avaient un plan d'action. Ce plan n'était pas toujours très à jour ou très utile. Les coordonnées des personnes-ressources ne figuraient pas toujours dans le plan, ni ailleurs, comme références futures pour le personnel en région (Rapport sommaire des ARC, p. 17-18).

Recommandations

- Mener les activités de rayonnement suivantes de façon continue avant et entre les élections :
 - Accomplir davantage de tâches immédiatement avant l'élection afin qu'au déclenchement de l'élection, le personnel en région soit prêt à exécuter des activités de rayonnement en appui à l'inscription, au vote et à la diffusion d'information électorale. Il faudrait notamment : déterminer quel travail a été fait à l'élection précédente; renouer avec les personnes-ressources ou établir de nouvelles relations (particulièrement important dans le cas des communautés autochtones); établir des plans d'action avec les administrateurs et les consulter pour trouver des façons de contrer les obstacles possibles à l'inscription et au vote. Ce processus serait grandement facilité par l'ajout de tâches avant et après l'élection (p. ex. faire le suivi des activités réalisées et de leurs résultats, noter les pratiques exemplaires et tenir les dossiers à jour).
 - Mener des activités de rayonnement local en appui à l'éducation civique, par exemple une campagne éclair annuelle d'éducation civique auprès des écoles, des enseignants ainsi que des commissions et associations scolaires. Déterminer qui est le plus apte à effectuer ce travail : le directeur du scrutin, l'agent de liaison en région ou quelqu'un d'autre.

La fonction de rayonnement dans les bureaux locaux d'Élections Canada

On constate beaucoup de chevauchements entre diverses fonctions, par exemple celles de l'agent de relations communautaires, de l'agent de révision ciblée et du coordonnateur des bulletins spéciaux, et à l'intérieur de la fonction de recrutement dans les bureaux locaux d'Élections Canada. Les directeurs du scrutin n'étaient pas toujours au courant de ces rôles et affirment que l'interprétation leur en revenait souvent. Ils estiment que même si leur rôle s'est précisé en cours de processus, ils ne disposaient pas toujours dès le départ de l'information ou de la formation nécessaire sur les différents rôles. Certains directeurs du scrutin soutiennent que ces activités pourraient être menées en équipe, par exemple par le superviseur de la révision et l'ARC sur le terrain, ou bien par l'ARC auprès des personnes âgées et le coordonnateur des bulletins spéciaux travaillant ensemble dans les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins de longue durée (Session récapitulative avec les directeurs du scrutin, p. 12). Dans certaines régions, les ARC ne savaient pas très bien en quoi consistait leur rôle (Sondage auprès des ARC, diapo 5).

La plupart des directeurs du scrutin ont embauché le nombre d'ARC auxquels ils avaient droit. Lorsque des postes étaient laissés vacants, l'un des principaux motifs invoqués est que les directeurs du scrutin jugeaient que d'autres membres du personnel en région pouvaient mener les activités de rayonnement nécessaires (Enquête sur l'évaluation de la 41^e élection générale).

Une remarque revient souvent : les intervenants externes ont souvent reçu de l'information de multiples sources à Elections Canada. Par exemple, près de la moitié des administrateurs de résidences pour personnes âgées et d'établissements de soins de longue durée qui ont obtenu de l'information auprès d'Élections Canada font état de quatre appels ou prises de contact, en moyenne. Environ la moitié du temps, ils n'ont pas pu indiquer à qui ils avaient eu affaire à Elections Canada (Sondage auprès des administrateurs, Rapport sommaire des ARC). À la 41^e élection générale, c'est le directeur du scrutin qui décidait qui, de l'ARC ou du superviseur de la révision, allait communiquer avec ces administrateurs. Cette façon de faire peut créer de la confusion chez les intervenants externes. Elle ne favorise pas non plus les relations à long terme.

Certains ARC ont mené des activités de rayonnement en collaboration avec des collègues de circonscriptions voisines, par exemple quand un campus chevauchait deux circonscriptions. Toutefois, en général, il y a eu peu de coordination entre les circonscriptions ou les régions (Rapport sommaire des ARC).

Certains directeurs du scrutin suggèrent de créer d'autres postes d'ARC selon les besoins de la circonscription, par exemple un ARC à l'accessibilité ou un ARC auprès des personnes ayant une déficience mentale (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 11).

Recommandations

- Faire l'examen des activités de rayonnement en région et voir qui serait le mieux placé pour les mener (ARC, agent de révision ciblée, coordonnateur des bulletins spéciaux).

- Revoir le rôle et les fonctions de l'ARC et s'assurer que les ARC les comprennent.
- Confier à une seule personne-ressource au bureau local d'Élections Canada la responsabilité de coordonner le travail avec les travailleurs électoraux appropriés (p. ex. superviseur de la révision, coordonnateur des bulletins spéciaux) et de faire la liaison avec les intervenants externes et les administrateurs d'établissements de soins de longue durée et d'institutions postsecondaires.
- Examiner les possibilités de coordonner le rayonnement entre les circonscriptions et les régions.

Le recrutement et la formation

Les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin sont presque unanimes à dire que le recrutement des ARC – et d'autres travailleurs électoraux – est une tâche très ardue. Le recrutement se fait à intervalles de quelques années pour une courte période. Même si on les recrute tôt, les personnes choisies peuvent être indisponibles au déclenchement de l'élection.

Les ARC ont un bagage diversifié de compétences et d'expérience. En général, l'ARC ne reçoit que peu ou pas de formation officielle, à part une rencontre avec le directeur du scrutin et/ou le directeur adjoint du scrutin qui lui donne un aperçu du poste, lui montre le plan d'action de rayonnement et la liste des personnes-ressources de la circonscription, et lui remet le Guide de l'ARC. Environ la moitié des ARC pensent qu'une formation plus poussée aurait été utile.

Si le pourcentage des ARC qui estiment que leurs responsabilités ne sont pas assez clairement définies a diminué (32 % en 2008), 18 % affirment toujours qu'il s'agit de leur problème principal comme ARC. En outre, 11 % estiment que les responsabilités de leur poste devraient être revues, ce qui, selon 8 % d'entre eux, pourrait améliorer le programme (Sondage auprès des ARC, diapos 13, 14 et 18).

Recommandations

- Élections Canada à Ottawa devrait offrir aux directeurs du scrutin un soutien continu en matière de recrutement et de formation des ARC. Cela comprendrait :
 - des lignes directrices et des recommandations sur le recrutement;
 - de la formation sur le recrutement pour les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin;
 - un examen des possibilités de rendre le poste plus attrayant (échelle salariale améliorée, heures additionnelles entre les élections);
 - l'élaboration d'un programme uniformisé d'orientation en rayonnement pour les directeurs du scrutin, les ARC et tout employé en région participant aux activités de rayonnement;
 - la création possible d'un programme officiel de recrutement d'étudiants du postsecondaire qui offrirait du travail toute l'année, selon un cycle de quatre ans.

Le rayonnement local favorisant l'accès au processus électoral

Motiver les électeurs, c'est les amener à vouloir participer au processus électoral. Faciliter l'accès au processus électoral, c'est les amener au-delà de ce point afin qu'ils réussissent à participer et à voter. Il s'agit d'offrir des procédures simples, l'information nécessaire sous une forme compréhensible ainsi que des installations exemptes d'obstacles physiques. Il s'agit aussi de régler, avec les intervenants, tout problème d'accès avant et pendant l'élection. Le rayonnement local contribue à faciliter l'accès, particulièrement au processus électoral (inscription, vote), et aide à faire comprendre tous changements ou nouvelle initiative.

Le processus de vote est la *principale* préoccupation mentionnée par les intervenants des ARC. Par exemple, ils affirment que les électeurs ont besoin de plus d'information sur le lieu et le moment du vote et les exigences d'identification, ainsi que sur la disponibilité des bureaux de scrutin itinérants dans les établissements de soins de longue durée et des interprètes en langues d'origine le jour de l'élection (Rapport sommaire des ARC, p. 19-20). En général, les employés en région soulignent l'importance de la communication en personne (Rapport sommaire des ARC, Sommaire des activités de rayonnement lors de la 41^e élection générale).

Plusieurs ARC parlent de réussites, surtout auprès des établissements de soins de longue durée, des jeunes et des communautés ethnoculturelles (p. ex. bureau de scrutin dans une résidence-services, kiosque d'information sur un campus, distribution du guide *Je peux voter!* et de brochures en langues d'origine). Il y aurait eu certains problèmes concernant les électeurs autochtones et sans abri, particulièrement pour l'accès aux réserves et l'utilisation du formulaire *Attestation de résidence* (Sommaire des activités de rayonnement lors de la 41^e élection générale).

À la 41^e élection générale, le principal changement a été l'autorisation, pour certains groupes cibles, d'utiliser la carte d'information de l'électeur, jumelée à une autre pièce d'identité, comme preuve d'identité et d'adresse. Cette initiative a été appliquée partout au Canada dans 5 680 lieux de scrutin desservant des résidences pour personnes âgées, des établissements de soins de longue durée, des réserves autochtones et des résidences étudiantes sur les campus.

Un pourcentage élevé des ARC est d'avis que la CIE a facilité le vote, surtout aux Autochtones, aux jeunes et aux sans-abri (Sondage auprès des ARC, diapos 37, 38, 48 et 59).

Les directeurs du scrutin soulignent l'efficacité du tandem ARC-agents de révision ciblée pour informer les électeurs (surtout les personnes âgées) sur la CIE comme preuve d'identité et d'adresse. En général, ils estiment que l'initiative a été un succès auprès des personnes âgées, mais, contrairement aux ARC, ils sont d'avis partagés quant à son succès auprès des jeunes et des Autochtones (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 10).

Les deux tiers des administrateurs d'établissements de soins de longue durée et de résidences pour personnes âgées ayant répondu à un sondage ont déclaré que l'utilisation de la CIE comme preuve d'identité et d'adresse a facilité le processus de vote. Une soixantaine des

751 répondants ont affirmé que le processus d'identification devrait être simplifié davantage (Sondage auprès des administrateurs, p. 2).

Recommandations

- Les ARC devraient continuer de travailler avec les administrateurs d'établissements de soins de longue durée et de résidences pour personnes âgées, d'établissements postsecondaires et de conseils de bande, et de collaborer étroitement avec tous les groupes cibles pour faciliter l'accès au processus électoral et informer les électeurs sur ce processus.
- Il faudrait tirer parti des activités de rayonnement « en personne » pour expliquer comment, quand et où voter lorsque des changements sont introduits dans le processus.
- Le régime d'identification de l'électeur devrait être simplifié.

Les outils de rayonnement

Outils promotionnels

Les ARC soulignent l'utilité des outils promotionnels comme *Je peux voter!* et les publications en langues d'origine (Sommaire des activités de rayonnement lors de la 41^e élection générale), et ont apprécié l'affiche *Besoin d'argent de poche?* et les aimants « poétiques » pour réfrigérateurs.

Certains ARC signalent des problèmes avec les documents produits en langues d'origine et avec les supports utilisés, et réclament davantage de documents en langage clair et simple (Rapport sommaire des ARC, p. 20-21; Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 12).

Outils de travail

Pour le rayonnement, le personnel en région a besoin d'une infrastructure, notamment un téléphone cellulaire, un ordinateur, un compte d'ordinateur et un espace de travail. Les ARC n'avaient pas tous accès à ces outils. La plupart ont dû utiliser leurs propres téléphones et ordinateurs plutôt que des appareils fournis par Élections Canada; ils ont aussi utilisé leur compte de courriel personnel pour la correspondance. Les ordinateurs de certains bureaux locaux étaient incapables de lire les CD destinés aux ARC (Rapport sommaire des ARC, p. 24). Les directeurs du scrutin jugent que chaque fonction d'un bureau local devrait avoir son propre compte de courriel (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 5).

Nouveaux outils de communication

Certains directeurs du scrutin ont eu recours aux médias sociaux pour recruter des jeunes travailleurs. La majorité ne l'a pas fait, invoquant notamment le manque de temps. Toutefois, les directeurs du scrutin sont d'avis que les médias sociaux peuvent être utiles aux activités visant à promouvoir la participation, à joindre certains groupes (p. ex. informer les jeunes sur les manières et les raisons de voter ou sur le rôle d'Élections Canada) et à renforcer les messages aux travailleurs électoraux. Les médias sociaux présentent divers défis : contrôle difficile du contenu, caractère actif ou réactif de la messagerie, messages contradictoires et nécessité d'un contenu bilingue. Pour ces raisons, les directeurs du scrutin recommandent

qu'Élections Canada à Ottawa se charge des interventions dans les médias sociaux (par souci d'uniformité du message), élabore une politique en ce domaine, donne une formation appropriée aux directeurs du scrutin et instaure une fonction de surveillance des médias sociaux, car tout cela représenterait trop de travail pour les directeurs du scrutin (Sessions récapitulatives avec les directeurs du scrutin, p. 11).

Les ARC conviennent qu'il faut qu'Élections Canada utilise et permette l'utilisation des médias sociaux en région, avec une politique et des outils appropriés (Rapport sommaire des ARC).

Recommandations

- Il faudrait améliorer les outils promotionnels en recourant au langage clair et simple dans tous les documents, en adaptant le contenu aux groupes cibles et en traduisant plus de documents en diverses langues.
- Pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions, les employés en région chargés du rayonnement devraient disposer des outils nécessaires, comme un ordinateur et des appareils de communication.
- Élections Canada devrait élaborer une politique d'utilisation des médias sociaux ainsi qu'une trousse d'outils Web qui guiderait le personnel en région dans l'utilisation adéquate et efficace de ces nouveaux moyens de communication.

Programme des aînés et des jeunes autochtones

Le Programme des aînés et des jeunes autochtones (PAJA) prévoit la présence d'aînés et de jeunes, pendant les heures de vote, à tous les bureaux de scrutin utilisés principalement par des électeurs autochtones. Ils offrent des services d'interprétation, aident à expliquer le processus de vote et répondent aux questions générales. À la 41^e élection générale, 303 travailleurs ont été embauchés à cette fin, par rapport à 349 à la 40^e élection générale.

Les participants au PAJA ont fait l'objet d'un sondage postélectoral. Voici les points saillants de leurs réponses :

- 93 des 303 participants ont répondu au questionnaire (31 %);
- 45 % des répondants ont été recrutés par l'ARC, 17 % par le directeur du scrutin et 14 % par le conseil de bande;
- 90 % sont d'avis que le programme a contribué à créer un environnement accueillant pour les électeurs autochtones;
- les deux principales suggestions d'amélioration des répondants sont de faire davantage de publicité pour le programme et d'amener les aînés et les jeunes à collaborer plus souvent.

Tous les répondants au sondage auprès des ARC ont affirmé que le PAJA était bénéfique. Parmi les raisons invoquées, celle qui revenait le plus souvent (32 %) est qu'il s'agit d'un excellent programme pour les aînés. Les raisons suivantes sont aussi invoquées :

- le PAJA permet aux membres de la communauté de participer au processus (14 %);
- le fait d'interagir avec des visages connus encourageait les électeurs (14 %);

- les électeurs se sentaient à l'aise pour voter (14 %).

La plupart des directeurs du scrutin ont tiré parti du programme. Certains disent qu'il a été très utile pour la révision ciblée et qu'il a aidé à organiser l'information destinée aux membres des bandes. D'autres estiment qu'il n'y avait pas assez d'information sur le programme ni assez de flexibilité concernant les heures (Sessions récapitulatives avec des directeurs du scrutin, p. 12).

Recommandation

- Même s'il y a eu moins de participants au PAJA à la 41^e élection générale qu'à la précédente, la majorité des aînés, des jeunes et des ARC interrogés affirment que le programme demeure utile aux électeurs et reçoit un bon accueil dans la communauté. Ce programme devrait être maintenu et revu à la lumière des recherches qui se poursuivent sur les obstacles au vote que rencontrent les électeurs autochtones.

Conclusion

Bon nombre des répondants au sondage postélectoral des ARC voient leur passage à ce poste comme une expérience positive qui a aidé à sensibiliser les gens, et ils accepteraient de nouveau le poste si on le leur offrait.

Par ailleurs, les commentaires de certains intervenants montrent que la communication en personne avec les représentants d'Élections Canada, les ARC et d'autres employés en région a été positive et a aidé les groupes cibles à comprendre comment, quand et où voter (Rapport sommaire des ARC, Sondage auprès des administrateurs).

Le rayonnement local s'est révélé un outil de communication et de participation essentiel lors de la 41^e élection générale. Il devrait être amélioré, pendant et entre les élections, de façon à soutenir le rayonnement auprès des groupes cibles et à faciliter la collaboration avec les intervenants pour que les électeurs puissent comprendre le processus électoral et y avoir accès.